

Projet CANOPIA de Batz



Ce qu'en pense le CADE

Traitement des ordures...

Le projet **CANOPIA** est présenté par le syndicat **Bil Ta Garbi** comme devant apporter une solution satisfaisante au traitement des ordures ménagères en Pays Basque. Mais qu'en est-il vraiment de ce procédé appelé **TMB** ?

Courant janvier, sur invitation du syndicat Bil Ta Garbi, nous avons visité l'usine de Varennes-Jarcy gérée elle aussi par Urbaser et qui sert de modèle pour la création de l'usine Canopia...

2. Infos en Vrac

3. Seconde consultation RFF

4. Brèves Sociales

5. La nouvelle loi sur l'eau

6 / 7. Zoom sur le projet CANOPIA de Batz

8. Pétrole et gaz de schiste

9. Vers une économie non-violente

10. La Page d'ATTAC! : Pour un Big Bang Fiscal

11. La cause des enfants OUI... et celle des FEMMES ?

12. Cultures : « Le choix de Luna »



... infos en vrac ...

Des usagers du RER irradiés à leur insu !

Un train de déchets nucléaires de provenance d'Italie a traversé la France du 7 au 8 février jusqu'à l'usine de La Hague (Normandie). Avec la complicité de la SNCF, l'industrie nucléaire et les autorités ont maintenu les élus locaux, les populations et les cheminots dans l'ignorance, au mépris de leur sécurité. En Île-de-France, le convoi radioactif est passé sur les voies du RER C, et a même stationné pendant plusieurs minutes le long d'une rame occupée par des voyageurs (voir les photos exclusives de notre observateur sur place).

Le Réseau « Sortir du nucléaire » a dénoncé ce transport et coordonné la mobilisation au long du trajet, en association avec le syndicat Sud-Rail et les antinucléaires italiens —qui ont subi une violente répression. Dans toutes les régions traversées par ce transport, les militants se sont mobilisés. Notre action collective a donné un écho médiatique important à ce nouveau «train d'enfer» que les autorités auraient voulu garder secret.

Une levée de réserve contestable, faite à partir de chiffres faux...

On se doutait bien qu'une enquête publique ne représentait aux yeux de nos élus qu'une sorte de moment plus ou moins difficile à passer, un obstacle administratif à contourner, mais certainement pas un lieu d'écoute, de dialogue, de réflexion ou d'amélioration d'un projet.

Si besoin, nous en avons aujourd'hui une preuve de plus : lors d'une des deux enquêtes publiques pour rendre constructible la zone d'Ametzondo, afin d'y construire un magasin IKEA et un centre commercial, la commissaire-enquêteur a émis une réserve liée à la demande de dérogation pour construire à 30 mètres de l'axe de



l'autoroute (la réglementation imposant 100 mètres).

L'objet de la réserve est de vérifier que la pollution de l'air ne dépasse pas la valeur réglementaire maximum imposée, afin de protéger la santé des 500 personnes qui travailleront dans le centre commercial, et de la famille qui sera logée dans le logement de gardiennage. La commissaire enquêteur relève en effet dans ses analyses et conclusions, qu'aucune mesure « in situ » de la pollution n'a été faite si près de l'autoroute, et qu'il convient donc de faire ces mesures.

Tant que la réserve n'est pas levée, l'avis est défavorable. La levée de la réserve est donc une étape indispensable.

Or, les communes de Mouguerre, Saint Pierre d'Irube et Bayonne ont voté les délibérations permettant de construire à 30 mètres de l'axe de l'autoroute, en levant la réserve d'une manière que l'association Mouguerre Cadre de Vie a contesté d'une part en écrivant au Préfet, d'autre part en déposant un recours gracieux auprès de la Mairie de Mouguerre afin qu'elle retire sa délibération. Le recours gracieux sera suivi d'un recours au Tribunal Administratif dans les prochaines semaines, si le préfet n'intervient pas.

C'est en effet sur la foi d'un document émis pour la circonstance par le SMAZA (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone d'Ametzondo), que la réserve a été levée. Le SMAZA y additionne la

chacun en pense ce qu'il veut... En tous les cas, cerise sur le gâteau, le document émis par le SMAZA n'est ni daté, ni signé, comme si personne ne voulait trop prendre la responsabilité des chiffres avancés pour faire cette addition.

Il permet donc au SMAZA de conclure —à tort— que le taux maximum de pollution en NO₂ (dioxyde d'azote) imposé par la législation (soit 40 µg/m³) n'est pas atteint. Si on refait cette addition avec les bons chiffres relevés dans les enquêtes publiques, on dépasse alors le taux réglementaire...

Par ailleurs, des données récentes de pollution existent : en effet, à la demande des ASF, AIRAQ a fait des relevés de mesure en 2009 : en bordure d'autoroute, à Ametzondo, les taux relevés pour le dioxyde d'azote (NO₂) sont de 101,9 µg/m³, donc bien plus élevés que les mesures faites en 2002, ce qui rend encore plus nécessaire la vérification à faire sur le taux réel de pollution à 30 mètres de l'axe de l'autoroute. ♦

Plus d'infos sur le site : www.mouguerrecadredevie.fr

À nos lecteurs

De plus en plus de journaux nous reviennent avec des indications du type « boîte inaccessible », « boîte non identifiée » ou « anomalie dans l'adresse » en cas d'absence de numéro, etc. Il semble que les consignes données aux facteurs soient de plus en plus exigeantes.

Nous demandons à nos lecteurs de remplir le plus complètement possible leurs adresses afin d'éviter ces désagréments.

D'avance merci.

Vous avez raté un numéro d'Ortzadar ?

Nous vous invitons à vous rendre sur notre page web :

<http://ortzadar.free.fr>

Vous pourrez consulter en ligne les anciens exemplaires jusqu'au N°104 (les numéros plus anciens seront disponibles progressivement).

Seconde consultation RFF

LA PREMIÈRE consultation (que nous avons boycottée) avait été un fiasco total : 285 000 lettres envoyées après que le 28 septembre des encarts publicitaires aient été achetés dans les divers quotidiens. Le 4 octobre des communiqués de presse sont envoyés à l'ensemble de la presse. 400 000 documents seront diffusés pour cette consultation.

Résultat : 281 réponses dont 38 annulées par RFF (!) Sur les 243 réponses restantes, seules 154 répondent aux questions...

Du 20 décembre au 8 janvier, RFF organisait une deuxième consultation au sujet des hypothèses de tracés...

Nous avons décidé d'y participer les deux derniers jours (nous avons donc stocké les réponses jusqu'au vendredi 7 janvier et les avons envoyées massivement, devant les caméras des journalistes. En même temps, dans les deux derniers, jours nous avons appelé à participer également par internet. Nous avons tenu un décompte assez précis et minimum de nos envois (papier évidemment, mais aussi internet, avec des copies d'envois)

La phrase exprimée dans les réponses était : « La seule hypothèse de

tracé qui convienne est la modernisation des voies existantes ».

Premières réponses de RFF

3 581 réponses reçues et 3 289 « exploitables » :

- Gironde : 12 % ;
- Tarn et Garonne : 19 % ;
- NC : 4 %
- Lot et Garonne : 1 % ;
- Pyrénées Atlantiques : 43 % ;
- Haute Garonne : 10 % ;
- Landes : 10 % ;
- Autres Départements : 1 % ;

RFF a déclaré avoir accepté des contributions papier la semaine suivant la date limite.

Dans sa présentation au cours de deux réunions de concertation du 4 et 9 février, RFF s'est étendue sur certaines réponses, expliquant par exemple qu'une personne avait demandé un tunnel à Mousseroles mais a été incapable « pour l'instant » de nous donner les pourcentages par réponse. Ajouté cependant :

« Beaucoup remettent en cause l'opportunité du projet en raison du contexte économique et demandent la modernisation des voies existantes ».

L'ajout de l'expression « en raison

du contexte économique » est déjà pour nous une altération des réponses.

Au sujet de ces réponses non quantifiées, le représentant de RFF a déclaré « qu'elles ne seraient pas prises en compte ». Nous avons exigé que le garant note cette réponse.

Nous dénonçons le fait que dans sa lettre d'information n° 8 du GPSO, RFF se félicite des 3581 avis reçus alors qu'elle en supprime 292 et ne prendra pas en compte une opinion massivement exprimée. RFF surfe sur le succès du nombre élevé de réponses mais ne communiquera que dans un mois et demi sur le contenu en se livrant à des manipulations.

D'ores et déjà nous pouvons annoncer que les seules réponses de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques nous donnent une large majorité des réponses.

Nous saisissons donc le garant pour exiger de consulter l'ensemble des réponses et nous invitons les journalistes à le faire également.

Sondages de terrain : Fondasol rend les armes...

Sur arrêté du 15 octobre 2010, la société Fondasol devait effectuer 80 sondages de terrains sur les tracés

de la LGV au Pays Basque. En février, devant la mobilisation, elle n'a pu en réaliser que 5 sous protection policière.

La mobilisation, le refus quasi unanime des propriétaires, les comités d'accueil des états des lieux ont donc ancré solidement l'opposition à ce projet inutile et ruineux.

Aujourd'hui, deux autres sociétés semblent prendre le relais : ETI du GROUPE J basée dans le Rhône et GEOTEC qui a une agence à Lescar.

Les prochains jours verront sans doute ressurgir les face à face sur les points de sondages.

RFF dégonfle le projet

Au cours des dernières réunions de « concertation » singulièrement désertées par les services de l'État et les partenaires habituels de RFF, nous avons pu mesurer de petites évolutions du projet.

Tout d'abord, le centre de fret de Mouguerre ne sera pas raccordé à la nouvelle ligne. Curieux pour un projet qui se voulait au moment du débat public fortement orienté vers le fret. Explication fournie par RFF : « à l'horizon 2020 les estimations de trafic ne justifient pas le raccordement ». Les trains issus du CEF prendront donc la voie existante.

Ensuite, le raccordement des 2 trains sur trois s'arrêtant à Bayonne et reprenant la nouvelle ligne. Il n'y aura pas deux rampes (une descente et une montée, mais une seule où les trains rouleront donc en contresens pendant au moins 500 m et le tout avec un cisaillement de la ligne venant du Sud. On construit donc la nouvelle ligne comme une vieille ligne. Quant à la sécurité, RFF s'en charge, en contrôlant les trains venant en sens inverse. Si cela est possible, cela veut dire aussi moins de trains pour permettre ces espaces sans trains.

Nous avons fait valoir, que le projet était donc revu à la baisse. Dénégations de RFF qui a bien voulu admettre : « le projet de 2006 était abondant, nous l'affinons ». Nous avons demandé au garant de la concertation de bien vouloir noter la délicieuse formule. ◆

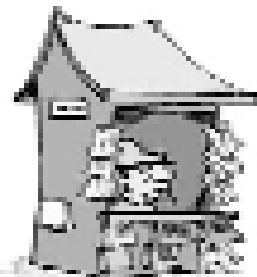
Manifestations autour du 8 mars

« Journée Internationale de Lutte des Femmes »

- ✓ **18 février à 18 h** : avec Marie Darrieussecq, « Famille et pays : quelques questions essentielles dans la littérature de Marie Darrieussecq » Organisé par le Collectif de Femmes du Pays Basque.
- ✓ **28 février à 21 h** : Xuriatea - Hasparren, film « Entre nos mains ». Débat « Système coopératif, femmes créatrices d'entreprise ». Organisé par le groupe Emasteek Diote.
- ✓ **5 mars** : à l'occasion des 30 ans d'Emasteek Diote une journée est organisée, Salle Pierre Choribit (Arcades) Hazparne - Hasparren, avec le vernissage des œuvres de Loretza Beyrie et autres activités.
- ✓ **5 mars** : Les Ephémères (groupe des femmes créatrices d'entreprise) fêtent la journée des femmes, 3 bis rue Marengo à Bayonne.
- ✓ **8 mars à 20h45** : l'Atalante passe en avant-première « We want sex equality ».
- ✓ **8 mars à 18 h** : Rassemblement devant la Mairie. De 19 h à 20 h Attac Café à la Taverne de l'Atalante, animé par le Collectif féministe contre les violences sexistes.
- ✓ **9 mars de 9h à 18h** : CPAM et « Une journée pour les femmes », à la Maison des Associations à Glain, Bayonne.

Brèves Sociales

Par Jean Maurice FAYE



Eric ZEMMOUR et l'UMP

★ Condamné il y a quelques jours pour provocation à la haine raciale, il n'en est pas moins respectable pour le parti du président. A tel point qu'il est invité à un débat du « club des réformateurs » d'Hervé NOVELLI, secrétaire général adjoint de l'UMP. Le même NOVELLI qui dit au sujet de cette invitation : « Notre ami Eric ZEMMOUR a souhaité intervenir sur le thème de la liberté de pensée ». La liberté de pensée pour ce fasciste de ZEMMOUR, c'est de dire par exemple (contre le droit) que les employeurs « ont le droit » de refuser d'embaucher des Arabes ou des Noirs.

Syndicaliste et FN, incompatible !

★ Un syndicaliste CGT des personnels communaux à Milvange en Moselle, a fait savoir qu'il prenait sa carte au FN. Il est candidat aux cantonales sous les couleurs du parti de Marine Le Pen et fait savoir dans ses interventions médiatiques qu'il est syndicaliste sous l'étiquette CGT et défenseur de la « préférence nationale ». Les instances locales du syndicat ont fait savoir que cette situation était intolérable à double titre : thèses contraires à l'organisation et instrumentalisation de cette dernière à des fins politiques. Cette affaire est révélatrice de bien des dérives que l'on peut constater dans d'autres organisations. Telle secrétaire de CE adhérente de la CFDT qui par exemple se présente à Bayonne comme suppléante d'un candidat de droite aux cantonales. C'est certes moins gênant que l'affiliation à une idéologie d'extrême droite mais cela montre la perte de repères idéologiques. Autrefois, les militants syndicaux des 2 organisations évoquées ici avaient un ancrage à gauche et défendaient les valeurs de celle-ci.

CARREFOUR et le SMIC

★ La Cour de Cassation vient de juger que Carrefour ne respectait pas l'obligation d'un salaire minimum. Cela en cassant partielle-

ment un jugement de la cour d'appel de Lyon du 1er Juin 2010 qui avait débouté les syndicats CGT et CFDT qui dénonçaient des salaires inférieurs au SMIC chez Carrefour. Cette décision devrait avoir une portée dépassant le périmètre de l'entreprise incriminée et donne le « la » à bien des contentieux en cours sur le même thème.

Jeunes et syndicalisme

★ La réalité du monde du travail pour les jeunes, c'est qu'ils sont 730 000 chaque année à entrer en activité ; que 3 jeunes sur 4 trouvent un travail deux mois après la sortie des études mais que dans les 2 tiers des cas ils entrent sur le marché du travail par l'intérim ou les CDD. Après 3 ans, 80 % des diplômés à BAC+5 et 70 % des diplômés à BAC+2 sont en CDI. Mais pour une grande majorité de jeunes salariés diplômés à BAC+2, le salaire est le SMIC. Un récent colloque organisé conjointement par la CGT et la FSU, avec la collaboration de chercheurs, a mis en lumière l'appréciation plutôt positive des jeunes quant aux syndicats. Ils sont de 50 à 60 % à déclarer leur confiance aux organisations syndicales. Reste que les dites organisations ne sont peut-être pas adaptées en l'état à l'accueil des jeunes salariés qui sont sur-représentés dans la catégorie des contrats précaires.

Mal logement : le Pays Basque aussi

★ Au niveau hexagonal, 3,6 millions de personnes seraient non logés ou mal logés d'après la Fondation Abbé Pierre. S'il n'existe pas de chiffres spécifiques au Pays Basque, le taux d'occupation de certains dispositifs permet d'avoir une idée de la difficulté. Une structure d'hébergement d'urgence comme « MANUIT » (située à Anglet) permet l'accueil de 24 personnes. De plus, d'ici 2013, une structure similaire verra le jour sur Biarritz pour 30 places. En plus de cela, les deux CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) de la côte basque fonctionnent à plein. La situation du logement est aggravée par la spécu-

lation très forte en Pays Basque et le BAL (Bureau d'Accès au Logement) reçoit en moyenne 91 demandes par mois. Autre chiffre fort éloquent : la commission départementale du Droit Au Logement Opposable (DALO) a enregistré 300 dossiers en 2010, dont 95 % sur la Côte Basque.

Médiateurs en Pays Basque

★ Le Journal du Pays Basque (15 et 16 février derniers) fait état de la venue de 5 médiateurs pour s'atteler à la problématique politique spécifique au conflit qui ne peut se résoudre que par la négociation. Il s'agit de Silvia Casale, criminologue qui fut présidente du comité européen de prévention de la torture entre 2000 et 2007 ; de Pierre Hazan, écrivain et journaliste ; Raymond Kendall, secrétaire général d'Interpol entre 1985 et 2000 ; Nuala O'Loan ex ambassadrice et envoyée spéciale au Timor Oriental et Alberto Spektorowski, ancien consultant du ministère des Affaires étrangères d'Israël et qui a participé aux négociations de Camp David en 2000. Ils ont dit en conférence de presse à Bilbao toute leur ténacité pour aider et enrichir le dialogue entre protagonistes depuis le cessez le feu annoncé par ETA le 10 janvier dernier. Ils prônent aussi la légalisation du nouveau parti politique SORTU que l'état espagnol paraît vouloir mettre hors jeu politique. Ce groupe international de contact (GIC) pense aussi qu'une mesure d'adaptation des dispositifs pénitentiaires paraît nécessaire à la négociation. Rapprochement des prisonniers politiques par exemple ?

Chambre d'agriculture et ELB

★ Le 18 février dernier, la chambre d'agriculture des P.A. a entériné la mise en place d'un nouveau Comité d'orientation à l'installation des jeunes agriculteurs. C'est le fruit d'une directive gouvernementale. Le nouveau comité est constitué de représentants de différents secteurs liés au monde agricole : des syndicats avec la FDSEA et Jeunes agriculteurs 64, des établissements scolaires, des centres

de formation, le Crédit Agricole, la Mutuelle Sociale Agricole. Le syndicat Euskal Laboraren Batasuna (ELB) refuse de participer à ce comité qui, selon lui, par sa centralisation, met en danger les structures indépendantes qui aident les jeunes agriculteurs à s'installer au Pays Basque (comme EHLG). Et c'est vrai que ces structures en Pays Basque « tirent » vers le haut les statistiques d'installation sur les Pyrénées Atlantiques. Nul besoin donc ici d'une méthode centralisatrice !

BENISTI, le retour !

★ Le député UMP du Val de Marne, Jacques-Alain Benisti récidive sur le terrain de la prévention de la délinquance dans un nouveau rapport qu'il vient de remettre à François Fillon. En 2007, il s'était déjà appuyé sur le fumeux rapport de l'INSERM pour dire qu'il fallait dépister les délinquants avant l'âge de 3 ans. Percuté par le tollé provoqué à l'époque par les idioties proférées par Benisti, ce dernier dit avoir « changé ». Le ton est donc plus policé et prudent mais le fond reste le même et il dit : « ...la plupart des enfants présentant des facteurs de risque ou des signes de mal-être à trois ans ne deviendront pas des délinquants à quinze ans, mais on constate, à l'inverse, parmi les mineurs délinquants, un certain nombre de points communs dès leur plus jeune âge. C'est pourquoi il est fondamental de focaliser la politique de prévention de la délinquance sur la prévention précoce. Il remplace juste le « dépistage » précoce par la « prévention » précoce. Et surtout, il veut faire de la politique de prévention de la délinquance le carrefour de toutes les autres politiques : sociale, ville, judiciaire, scolaire, protection de l'enfance. Dans le même temps, on peut s'étonner que le gouvernement attaque l'accueil des tout-petits, les RASÉD, l'éducation et l'hôpital public... Il est vrai qu'il promeut des programmes de conditionnement comportementaux pour une seule démarche : la sécurité !

LA NOUVELLE LOI SUR L'EAU

Encore des barrages réservoirs dans le bassin de l'Adour !

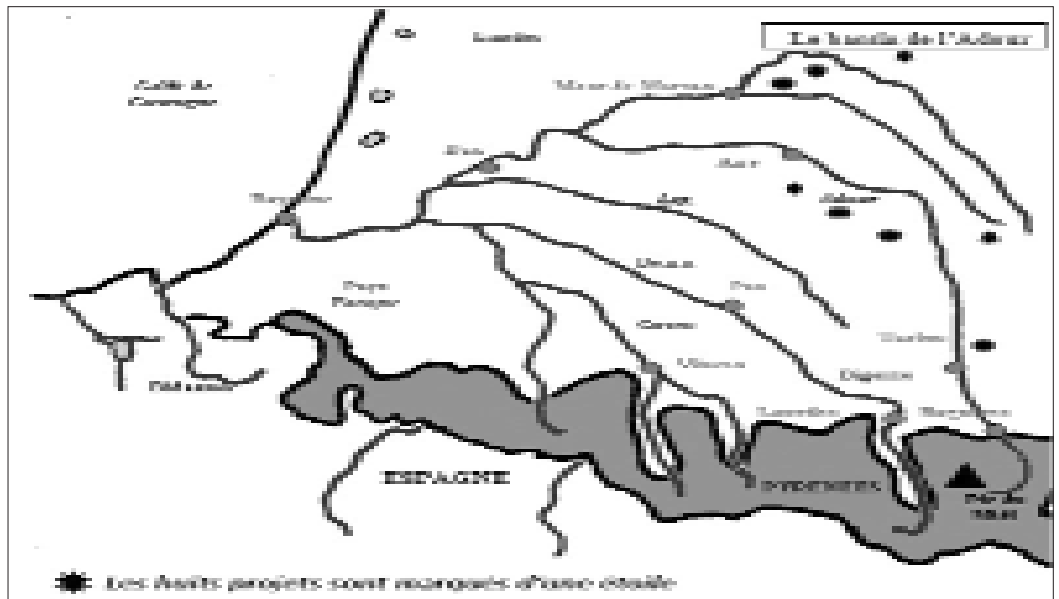
La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (la LEMA de 2006) a eu ses mesures d'application votées en novembre 2009 par les Comités de bassin sous la forme de schémas directeurs, les SDAGEs. La LEMA se veut suivre la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (la DCE de 2000). Son objectif principal est très louable : « parvenir en 2015 à un bon état écologique pour les eaux de surface et à un bon état chimique pour les eaux souterraines ».

Malheureusement les moyens pour parvenir à cet objectif, moyens définis pour chaque bassin administratif par un SDAGE, se révèlent très timorés, ou imprécis, voire laxistes. Ils ne sont, en gros, que la réécriture des mesures des SDAGEs de la Loi sur l'Eau précédente, celle de 1992. C'est ce qu'ont dénoncé les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) et leurs fédérations. Ainsi, dans notre bassin Adour-Garonne, correspondant au Grand Sud-Ouest, sur la centaine de membres composant le Comité de bassin, seuls les cinq représentants des APNE votèrent contre le SDAGE et contre son PDM (Programme de Mesures).

Le délire des barrages-réservoirs est reparti !

La mesure la plus pernicieuse du SDAGE Adour-Garonne est la réaffirmation de la « nécessité » de nouvelles ressources en eau, c'est-à-dire la poursuite de la politique des barrages-réservoirs.

C'est principalement dans le bassin de l'Adour qu'un programme de nouveaux barrages-réservoirs a été rendu public, via l'Institution Adour, un EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin), uniquement composé de 20 conseillers généraux, et la CLE (Commission Locale de l'Eau) Midouze, sa succursale. Dans sa Lettre n°1 de novembre 2010, l'Institution Adour⁽¹⁾ annonce la création de 16 réservoirs « de soutien d'étiage ». En 2010 elle a ouvert des appels d'offre pour la



maîtrise d'œuvre de huit réservoirs. Ceci est nouveau car, jusqu'à présent, la maîtrise d'œuvre des barrages était confiée de gré à gré à la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne), une société d'aménagement rural, ceci violant la législation française et les directives européennes imposant l'ouverture des marchés publics. Il est possible que ce récent respect de la réglementation soit dû à la plainte déposée à la Commission Européenne par neuf associations du Sud-Ouest.

Les huit réservoirs concernés sont ceux de Mondebat (32-Beaumarçhès), Tailluret (32-Mauléon d'Armagnac), Gaube (40-Arthez d'Armagnac), Bergon (entre Manciet et Eauze, Gers), Corneillan (32), Cannet (32), Bahus-Bas (40-Bahus-Soubiran), enfin le grand barrage de l'Ousse (Aureilhan, près de Tarbes), projet qui, pourtant, avait été juridiquement gelé grâce à la lutte d'un collectif de défense.

Qui payera les violons du bal ?

Mais il n'y a pas que les « nouvelles ressources » qui sont programmées dans le PDM. Sont aussi prévus la réduction de la pollution agricole diffuse, la protection des captages pour l'eau potable, le traitement des eaux captées, l'assainissement des eaux usées, la prévention des inondations, la restauration des milieux

naturels etc.

L'Agence de l'Eau et les conseils généraux ont chiffré le coût de ce PDM : par rapport aux dépenses actuelles, on aurait une augmentation de 2,5 fois, soit 100 à 150 millions d'euros supplémentaires par an. Un constat est à faire : l'État se désengage du financement. Donc les barrages-réservoirs et autres nouveaux aménagements seront (seraient ?) financés et par les collectivités territoriales (donc par nos impôts locaux) et par l'Agence de l'Eau (via nos factures d'eau !)

Comme l'eau, l'argent public s'enfuit !

Cet état de choses fait qu'il n'y a plus de « pensée unique » chez les élus pour approuver les barrages-réservoirs. Ainsi le Conseil Général de la Haute-Garonne a refusé de s'associer au financement du réservoir géant de Charlas, dans le Comminges, d'une capacité de 110 millions de m³ et d'un devis de 300 millions d'euros. Que coûteraient les nouveaux barrages du bassin de l'Adour ? Les huit réservoirs en priorité programmés sont chiffrés à 68 millions d'euros, budget scandaleux en cette période de crise et de chômage pour des ouvrages hydrauliques aussi peu indispensables que l'autoroute A65 Langon - Pau, achevée en décembre 2010 pour un coût pharaonique de 1,5 milliard d'euros.

L'Institution Adour est en train de faire du forcing pour le financement de ces réservoirs avec l'appui d'organisations de l'agriculture productiviste : l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), la FNSEA et ses « Jeunes agriculteurs », l'ORAMA (céréaliers) et « Irrigants de France ». Ce lobbying est d'autant plus révoltant que le bassin de l'Adour se trouve suréquipé en barrages-réservoirs pour le maïs et que les cultures irriguées ne se développent plus depuis plusieurs années.

Nous espérons la plus large mobilisation pour arrêter cette politique de barrages-réservoirs (et de « réserves de substitution » en Poitou-Charentes), aménagements hydrauliques maintenant inutiles, antidémocratiques, budgétivores et dommageables pour l'environnement et les hydrosystèmes.

Henry Chevallier⁽²⁾

32400 Fustérouau
Mail : ende.doman@wanadoo.fr

(1) Institution Adour : 15, rue Victor Hugo - 40000 Mont-de-Marsan.
Mail : secretariat@institution-adour.fr Site : www.institution-adour.fr

(2) Auteur de « L'Eau un enjeu pour demain » (édit. Ellébore-Sang de la Terre). Ouvrage à commander à Ende Doman, 32400 Fustérouau - tél.05.62.09.08.25. Prix en franco de port : 24 euros. Règlement à l'ordre de Ende Doman.



CE QUE LE CADE PENSE DU

LE projet CANOPIA est présenté par le syndicat Bil Ta Garbi comme devant apporter une solution satisfaisante au traitement des ordures ménagères en Pays Basque. Mais qu'en est-il vraiment de ce procédé appelé TMB ?

Courant janvier, sur invitation du syndicat Bil Ta Garbi, nous avons visité l'usine de Varennes-Jarcy gérée elle aussi par Urbaser et qui sert de modèle pour la création de l'usine Canopia.

Qu'avons-nous constaté à Varennes-Jarcy ?

- « Le digestat » à la sortie des digesteurs est mélangé à des déchets verts pour compostage. Cela nous rappelle étrangement le lait contaminé aux dioxines que l'on mélangeait à d'autres non contaminés pour arriver à la Norme. Ainsi on peut se demander s'il ne s'agit pas en fait de diluer les polluants pour atteindre « la norme » qui permettra à ce nouveau résidu d'être légalement épandu dans les champs.
- Il n'y a pas de plan d'épandage. Ainsi, donc, un agriculteur peut épandre sur ses sols agricoles autant de ce déchet qu'il le souhaite, sans limitation dans le temps. Les métaux lourds et autres polluants ne disparaissent pas et vont s'accumuler dans le sol, année après année. On va ainsi empoisonner les sols en toute légalité.
- Les conditions de travail dans la salle de compos-



tage sont insupportables (l'atmosphère est irrespirable).

- L'entreprise a mis 2 ans pour arriver à faire fonctionner, à peu près normalement, cette usine.
- Un méthaniseur était en panne, aux mains des assureurs.
- L'électricité produite couvre tout juste les besoins de l'usine.
- Il y a 55% de refus de tri, ce qui est totalement aberrant ! Comment peut-on envisager avec une telle désinvolture de gaspiller 60 millions d'euros pour se retrouver au final avec 55% des ordures à évacuer.

On marche sur la tête !

En transposant les données de Varennes-Jarcy au projet CANOPIA de Batz cela veut dire qu'obligatoirement la moitié ou plus des déchets entrants va repartir en centre

d'enfouissement soit environ 35 000 tonnes.

Quant au digestat pour peu que la Norme NF 44051 ne soit pas atteinte ou que les agriculteurs refusent d'épandre ce poison, l'autre moitié aussi repartira en centre d'enfouissement, la seule consolation est qu'entre temps il aura été stabilisé, mais à quel prix, alors que l'on peut procéder autrement.

Nous vous posons la question : pourquoi construire une usine aussi gigantesque et aussi onéreuse, pour un tel bilan ? On marche sur la tête !

Ont-ils bien évalué tout le trafic de camions qui va entrer dans l'usine de Batz (Bayonne Nord) remplis des ordures ménagères collectées dans les 200 communes et dont la moitié vont repartir pour être mises en centre d'enfouissement de Bizi Garbia à Saint Pée sur Nivelle. Il est même question actuellement de rouvrir le centre Bittola d'Urrugne. On imagine le bilan carbone et les embouteillages sur la RD 817, route des-

servant le sud des Landes. Sans compter qu'il est question d'aller faire composte le digestat sur une plateforme dans les Landes !

Comment peut-on imposer, au milieu d'une zone à forte densité urbaine, une usine aussi dangereuse ?

L'ADEME n'accordant plus de subvention pour les TMB (Tri Mécano-Biologique), Bil Ta Garbi a jugé opportun d'ajouter un traitement par méthanisation, afin d'obtenir les précieuses aides.

Sachez que, dans ce type d'usine, les dysfonctionnements sont légion, des incidents sérieux avec explosions et incendies ont déjà eu lieu, que ce soit en Espagne, en France ou en Belgique.

Cette usine va se trouver au milieu d'un bassin de vie très urbanisé, comment ne pas appliquer le principe de précaution ?

PROJET CANOPIA DE BATZ

Des solutions existent

Ainsi le département du Haut-Rhin a décidé d'accorder des aides à la collecte des fermentescibles. L'Ademe également finance ce type d'initiative respectueuse de l'environnement. Dans le Haut-Rhin de plus en plus de communautés de communes préfèrent les méthodes rustiques et modulables plutôt que les technologies sophistiquées.

Le compostage maîtrisé des bios déchets est préférable à la méthanisation-compostage. Dès l'instant où l'on retire les fermentescibles, les autres filières n'étant plus souillées deviennent plus performantes et le résiduel n'ayant pas trouvé de filière est sans odeur et peut être enfoui sans gêner les riverains des centres d'enfouissements. Il existe plusieurs solutions pour les fermentescibles

- Dans les jardins des particuliers, les composteurs individuels.
- Dans les appartements, le lombric - compostage.
- Dans certains quartiers, l'organisation d'un compostage de quartier avec la venue une fois par semaine d'un maître composteur.
- Dans d'autres quartiers le ramassage des bios déchets dans des bacs prévus à cet effet ou dans des sacs biodégradables, les bios déchets seront dirigés sur des plateformes de compostage et mélangés à des déchets verts avant d'être épandus dans les champs.
- Dans les écoles, centres commerciaux, restaurants,

hôpitaux et maisons de retraite, des composteurs industriels sur site, alimentés par des employés municipaux peuvent être implantés, ce type de matériel demande peu de place.

- Dans la ville de Fribourg en Allemagne (420 000 habitants), les bio déchets sont collectés dans des bacs. Le tonnage d'ordures ménagères est de 130 kg/h/an. Fribourg recycle 66 % de ses ordures ménagères.

- L'état a donné 10 ans aux collectivités pour mettre en place la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, c'est la collectivité publique compétente qui se charge de la gestion administrative de la redevance. Si la redevance est basée sur le poids et la fréquence d'enlèvement des déchets résiduels, cela pourrait entraîner une réduction

significative de la production de déchets résiduels. À chacun ses déchets. La facturation au poids incitera par ailleurs le citoyen à être responsable de l'achat de ses produits jusqu'au traitement de ses déchets. Mais cette redevance est applicable uniquement si l'on collecte les fermentescibles, car sinon tous les gens qui n'ont pas de composteurs seront pénalisés et c'est encore les personnes les plus modestes qui vont payer le plus.

C'est avec plusieurs solutions que nous arriverons à une politique respectueuse des citoyens et de l'environnement. Ces solutions ont toutes en commun qu'elles assurent une qualité du compost final puisque les fermentescibles sont retirés et compostés avant d'être mélangés à des toxiques pouvant être contenus dans les poubelles (médicaments, produits d'en-

tretien, piles...). Par contre dans l'usine de TMB, les ordures ménagères en mélange vont séjourner pendant trois jours dans un tube fermé et tournant sur lui-même appelé « bioréacteur », assurant une parfaite dispersion de tous les produits toxiques des poubelles dans ce qui sera « le digestat » et qui servira à faire le produit susceptible d'être épandu.

Le CADE est contre ce projet, comme nous l'écrivions déjà en 2004, pour nous, la seule solution consiste à ne pas envisager une augmentation constante des déchets, mais au contraire une réduction drastique. Pour cela il faut mener une politique ambitieuse de tri ou plutôt de non-mélange.

**Commission déchets
du CADE**



...Projet Canopia de Batz

Pétrole et gaz de schiste

Il y a environ 5 ans, Y. Cochet a donné une conférence à Bayonne sur la fin imminente du pétrole facile à extraire et peu coûteux, alertant sur notre addiction au produit et les prévisibles conséquences douloureuses de sa raréfaction. Les questions posées par le public ne firent hélas que confirmer ses propos, elles portaient essentiellement sur les (fortement espérés) produits de substitution, à l'époque les agro-carburants.

Pétrole et Gaz de Schiste ? Kézaco ?

Récemment sortis du chapeau pour nous autres, grand public, il s'agit de micro-gouttelettes de gaz ou de pétrole disséminées autour de la pierre de schiste, ressource fossile qui nous assurerait encore 20 à 50 ans d'indépendance énergétique ! Reporté à la St Glinglin le sevrage du pétrole...

La technique d'extraction : « *la fracturation hydraulique* ». Il faut commencer par creuser verticalement sur environ 2000 à 2500 m, sous le niveau des nappes phréatiques, puis fracturer la roche horizontalement (jusqu'à 2 Km) par injection d'eau à très forte pression additionnée de sable et de quasi 600 produits chimiques différents (glycol, solvants, mutagènes, reprotoxiques et autres cancérigènes). Et vous avez votre mini-séisme : le gaz est libéré et remonte tout seul par le conduit. Les proportions : 4 à 28 millions de litres d'eau et 200 allers-retours de camions par forage, 18 forages par puits. Les eaux usées et sursalées en résultant s'apparentent à des déchets dangereux et devront être traitées par la Région. En France, les permis de recherches portent déjà sur 60 000 km², soit plus de 10 % du territoire. Au Canada, l'heure est aux bilans : nappes phréatiques contaminées, faune et flore « *assassinées* », déménagements de population. Sans compter que le gaz à effet de serre libéré par les explosions accroît la vitesse du réchauffement climatique !

Comme un coup de tonnerre dans un ciel serein

Fin 2010, des élus apprennent l'imminence de forages de prospection sur leur commune. Le sous-sol appartient à l'État, la récente réforme du code minier a simplifié les procédures en ne prévoyant aucun dispositif d'information ou de concertation pour octroyer des permis de recherches d'hydrocarbures^Σ; les autorisations sont signées depuis mars 2010 au ministère de l'environnement et de l'énergie, fief, à l'époque, de J-L Borloo.

La mobilisation est immédiate et ne cesse d'enfler, voyant des réunions réunissant citoyens, militants associatifs, élus aux étiquettes les plus diverses. Des collectifs se créent, l'*Association des Régions de France* exprime sa vive opposition au projet et déplore l'absence totale d'information, des actions non-violentes commencent, une pétition circule et un moratoire est demandé...

Notre démocratie représentative

Le pouvoir politique n'a aucune action volontariste pour le développement du renouvelable ni pour la baisse de la consommation énergétique, ces autorisations de prospection ont d'ailleurs été signées en pleine période du Grenelle, écran de fumée...

En réponse à la grogne actuelle d'élus de tous bords (et de



Mobilisation contre l'exploitation du gaz de schiste en Ardèche.

citoyens ?), la ministre de l'environnement a promis une suspension de la prospection, parole de ministre ! Les militants chevronnés et informés ne baissent pas la garde pour autant. D'autant plus que la suite des événements dépendra de l'avis de l'expertise technique qu'elle et son collègue Eric Besson, en charge de l'énergie, ont demandée pour rassurer tous les inquiets. Et là, c'est le summum du foutage de gueule. Comme l'explique F. Nicolino, le monopole des expertises techniques va au CGIET (Conseil Général de l'Industrie, Energie et Technologie, ex-Corps des Mines) et au CGEDD (Conseil Général Environnement et Développement Durable, ex-Ponts et Chaussées), créés avant la Révolution, « *noblesse d'État* » selon Bourdieu. Ces

deux corps tiennent l'ossature administrative de nombreux ministères et sont de surcroît dispersés à la tête de nombreux groupes industriels impliqués dans les forages : Vallourec, qui fournit le matériel (tubes) de prospection, Total, GDF Suez.

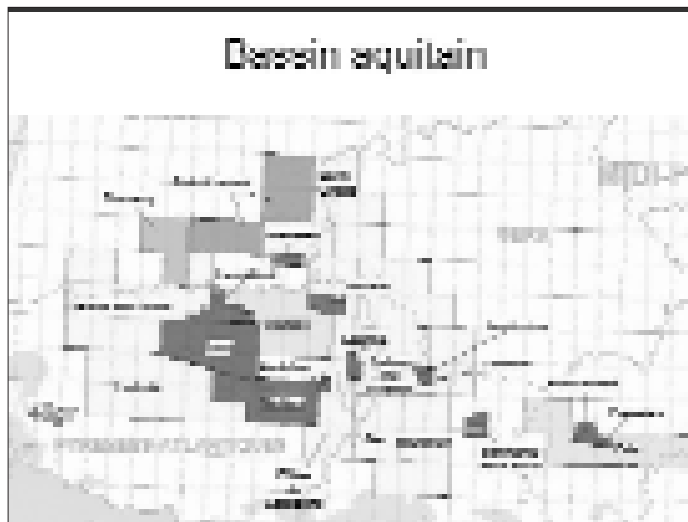
Quant aux arrêtés de mars 2010, ils portent la signature (par délégation du ministre) de P.M. Abadie, directeur de l'énergie et ingénieur général des Mines. La boucle est bouclée.

Et ces gens-là n'ont même pas de visées ni de craintes électoralistes.

Le contre-pouvoir

Aux États-unis, Josh Fox a tourné un documentaire - choc, « *Gasland* », sur le sujet, plus d'un an de travail à dater d'une offre de prospection sur la propriété de sa famille. Il y a gagné un prix et l'inscription par le ministère de l'Intérieur américain sur la Terror Watch List. Importé en France, le mouvement pose des actions concrètes pour « *passer de la dépendance au pétrole à la résilience locale* », dans un processus de démocratie directe territoriale. Il n'y a qu'à... Et il est grand temps de s'y mettre.

Qu'elle était verte ma vallée... à Doue (Seine et Marne) !



Gaz de schiste - Exploitation prévue dans notre région.

Vers une économie non-violente ⁽¹⁾

AU COURS des derniers débats locaux traitant de souveraineté alimentaire, il a été traité largement des initiatives locales de production, distribution et consommation. Alternatives satisfaisantes et en indispensable progression, sujets qui rencontrent un écho positif auprès d'un public qui s'élargit, mais dont nous ne pouvons nous contenter. Il est beaucoup plus difficile de susciter le même intérêt quand nous abordons ce qui se nomme le commerce équitable dans les échanges Nord-Sud. Et pourtant, nous sommes bien loin de l'autosuffisance, le produit importé s'est banalisé, le monde devient de plus en plus rizivore et nous ne sommes pas prêts à renoncer au (ré)confort du petit café fumant et odorant accompagné de son carré de chocolat.

Loin des yeux, loin de notre conscience ? Lourd héritage d'un passé colonial ? Abus de confiance dû au commerce équitable récemment récupéré par la grande distribution ?

Histoire de la distribution : du bénévole à l'actionnaire

Issue au départ d'un réseau militant, elle a bénéficié d'une plus large audience, dans le courant de la consommation responsable. Et a été récupérée de la même façon que sa proche parente la production biologique : lobbying au sein des instances réglementaires, stratégies

de marketing alliant le poids des mots au choc des photos. La grande distribution a donc accaparé le terme de commerce équitable, joué sur la fibre caritative en ne lésinant pas sur les photos « *d'indigènes reconnaissants* » et contant moult projets pour leurs petits-enfants... En tirant quand même un peu plus de profit au passage, leur marge étant toujours la même, il est plus juteux de multiplier par 1,3 un produit acheté plus cher. Et notre incorrigible prophète du pouvoir d'achat, M-E Leclerc, de nous promettre que là aussi il saura faire baisser les prix des producteurs par la multiplication des volumes. Et quand on sait, en plus, que la majorité des travailleurs pauvres sont employé(e)s par la grande distribution, on n'y voit plus l'éthique sur l'étiquette !

Un véritable commerce équitable...

...Et un travail complet sur l'ensemble de la filière, de la production au stade ultime du déchet. Tel qu'expliqué par Michel Besson de Minga, ⁽²⁾ entreprise de distribution de produits issus de l'économie solidaire à Bayonne, en janvier dernier, à un public multi-générationnel, étudiants et militants plus ou moins vétérans. Toute une réflexion assortie d'une pratique sur le terrain, ici et là-bas, pour se réapproprier l'économie, le rapport respectueux à la nature et à l'humain.

La moindre des choses étant de rétribuer le travail à sa juste valeur

Programme Equilatino le 26 mars

- ✓ 13 h 30, départ batucada, percussions brésiliennes, de la mairie jusqu'au campus de le Nive en passant par le Grand Bayonne.
- ✓ 15h, conférence au campus, **Amphi 400** : M. Besson (Minga) et Arturo Torres Palma (Artisans du Monde).

Village équitable, animations, tombola.

Un des objectifs est de «faire tomber les clichés autour de l'équitable», un autre est humanitaire, en soutien à une association locale œuvrant à protéger la forêt.

en acceptant les prix raisonnables fixés par le producteur, comme, par exemple, ces femmes africaines qui demandent à dégager le même salaire qu'un instituteur de brousse pour leur beurre de karité, de refuser d'apposer sa marque sur des produits impliquant des cultures forcées et/ou néfastes comme l'huile de palme, de privilégier des modes de transports moins polluants. Et puis, ici, d'affronter les difficultés de trésorerie pour prépayer les stocks sans aucun soutien du système bancaire, d'assurer les (lourdes) tâches administratives (douanes, TVA, etc.) et de permettre ici aussi à chacun de vivre honnêtement de son travail (administratif, grossiste ou commerçant).

Quelques pistes, ici et ailleurs

Pour ne plus se demander combien ça coûte, mais bien plutôt combien ça vaut. Dans les marques n'ayant pas pactisé avec le *Marché*, on trouve localement *Andines*, *Aspal*, *Minga*, *Artisans du Monde*... dans les magasins d'Anglet (*Han eta Hemen*), Biarritz (*Art. du M.*), *Ekhilibre* (*Aspal-Andines*) et au *Marché Equitable* de Bayonne qui existe et résiste depuis bientôt 5 ans (prochaines éditions le samedi 26 mars au matin, place Lamothe à Anglet et le samedi 14 mai pour une journée plus étoffée à la Maison des Associations à Bayonne). De leur



côté, mais en partenariat avec tous ces acteurs, un groupe de jeunes étudiants en maîtrise d'études de commerce à l'IUT de Bayonne, organise Equilatino, le 26 mars à 15 h, à l'IUT. Comme quoi, on peut échapper au formatage, bravo, qu'ils ne changent surtout pas !

France Bonillo

www.actionconsommation.org

(1) Intitulé d'un colloque organisé en Inde autour d'un constat «la cause principale de la misère dans le monde est la violence de son système économique».

(2) www.minga.net





Pour un Big Bang Fiscal

Tout cela vous dit quelque chose ? Le sentiment d'une ritournelle qui nous est chantée depuis de nombreuses années ?

Quelle est la réalité dans ce flot d'affirmations péremptoires ?

Après de nombreuses baisses d'impôts favorisant les tranches de revenus les plus hautes (impôts sur le revenu, ISF, droits de donation, droits de succession, bouclier fiscal), la mise en place de niches fiscales de plus en plus nombreuses, *la France se situe parmi les pays de l'OCDE où l'impôt sur le revenu est l'un des moins élevés*. La majorité de ces mesures ont profité principalement aux 10 % des ménages les plus riches, et l'on arrive à des situations ubuesques : *la première fortune de France ne paye que 9 % d'impôt*. La logique est toujours la même ; alléger l'imposition des bases mobiles et alourdir celle des bases immobilières par des mécanismes visant à baisser les impôts directs tout en augmentant les impôts indirects.

Après une multitude d'exonérations de cotisations sociales au prétexte de lutter contre la concurrence et de créer des emplois, notamment la suppression de la taxe professionnelle, la baisse de l'impôt sur les sociétés, le tout concernant surtout les grosses entreprises, la France s'est en partie alignée sur ses voisins européens. Malgré tout, le dumping fiscal et social n'a pas cessé au sein de l'Union des 27.

Une multitude d'exonérations : pour quel bilan ?

Le déficit budgétaire de l'État n'a jamais été aussi important (près de 150 Milliards d'euros en 2010), les différentes caisses de retraite, d'assurance chômage, de la sécurité sociale sont en déficit chronique. Le démantèlement des services publics se poursuit. Sur le plan de l'emploi, le chômage se porte bien, la pression sur les salaires est tou-

jours plus forte, les délocalisations continuent. La société française est de plus en plus inégalitaire. Du fait de la décentralisation couplée aux manquements de l'État en matière de dotation, les disparités entre les départements deviennent insoutenables. Les départements qui ont les plus grands besoins dans les domaines sociaux sont ceux qui souvent ont le moins de ressources et se retrouvent dans la situation paradoxale d'exercer une pression fiscale supplémentaire sur une population déjà fragile. Le fossé entre les classes ne cesse de s'élargir de jour en jour...

Quelles réponses donner à ce constat ?

Impôt... Quel sens lui donner ? Quelle forme donner à sa mise en œuvre ? Il faut :

- ✓ Rétablir l'égalité devant l'impôt, répondre à la concurrence fiscale, réhabiliter les impôts directs.
- ✓ Mettre en place un impôt équitable au service d'un État redistributeur qui contribue à réduire les inégalités fait partie des bases de la démocratie comme le stipule les articles 13 et 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen d'août 1789.

Il n'y a pas de société sans impôt, donc pas de société juste sans impôt juste.

Pour résumer, au « moins d'impôt », il faut désormais avancer le « mieux d'impôt ».

L'occasion nous est donnée d'approfondir les différents aspects du sujet lors d'une conférence/débat « Pour un Big Bang Fiscal » animé par Vincent Drezet (secrétaire national du Syndicat National Unifié des Impôts et membre du conseil scientifique d'Attac) organisé par Attac Pays Basque le jeudi 24 mars à 20h à la maison pour Tous d'Anglet et précédé d'un buffet pour les adhérents.

Vincent Drezet est aussi l'auteur de « Pour un big bang fiscal », aux éditions *Au bord de l'eau* et de « Il faut faire payer les riches », aux éditions *du Seuil*, tous deux publiés en 2010.

Thierry Laniesse
Attac Pays Basque

Une conférence de

Vincent Drezet (secrétaire national du Syndicat National Unifié des Impôts / membre du conseil scientifique d'Attac) à la Maison pour tous d'Anglet le 24 mars à 20 heures.

« Trop d'impôts tue l'impôt »... ça, c'est bien vrai !

« Il faut libérer les forces vives du pays »... ça, pour sur !

« Redonnons de la compétitivité à nos entreprises écrasées sous le poids des charges »... Oh les pauvres ! Mêmes celles du CAC 40 ?

« La France championne du monde des impôts »... Si on vous le dit !

« L'évasion fiscale c'est la faute aux impôts »... Ben moi je m'en va !

« Comment peut-on payer plus de 60 % d'impôts ? »... Vite, un bouclier fiscal !

« L'ISF est un impôt injuste »... Ça j'en sais quelque chose !

Attac café

Cafés citoyens à La taverne de l'Atalante de 19 à 21 heures

- Mardi 8 mars « La violence conjugale n'est pas une affaire privée », par le Collectif contre les violences sexistes.
- Mardi 5 avril : sujet en cours de choix.
- Lundi 26 avril : le pouvoir de la finance et des banques.
- Mardi 10 mai : « L'eau des Pyrénées est elle encore un bien public », par Claire Dutrillaux du Collectif Adour-Eau transparence.

Attac Pays Basque

Maison pour Tous - 6 rue Albert Le Barillier, 64600 Anglet.

Web : <http://local.attac.org/paysbasque/wordpress>



La cause des enfants OUI... et celle des FEMMES ?

Pourquoi célébrons-nous encore le 8 mars ?

La **Journée internationale de la femme** puise ses racines dans la lutte que mènent les femmes depuis des siècles pour participer à la société sur un pied d'égalité avec les hommes. Aujourd'hui en France la loi a certes donné des clefs pour promouvoir et défendre le droit des femmes, mais il y a loin de la loi aux faits et des inégalités du genre persistent dans un grand nombre de domaines.

La maîtrise par les femmes de leur fécondité reste pour le *Planning Familial* le préalable essentiel à leur émancipation. Or ce droit est sans arrêt, de manière plus ou moins insidieuse, remis en question. Pourtant ce droit est fondamental car il octroie à la femme sa liberté de conscience et son choix de vie. Avant les années 70, les femmes devaient subir leur réalité biologique et obéir aux différentes prescriptions émises par l'église et l'ordre des médecins. Aujourd'hui, au nom de la supériorité du droit de l'enfant

sur celui de la mère, ce sont des juges, des dispositifs médico-socio-psychologiques développés par les politiques sociales, des modèles familiaux et éducatifs, qui, par l'autorité que leur confère leurs savoirs, rognent la liberté de décision des femmes. La maternité reste la norme, favorisée par des mesures d'état. Le non-désir de maternité restant suspecté de troubles pathologiques de l'affect.

Le *Planning Familial* actuellement est extrêmement inquiet sur le devenir des lois encadrant l'accouchement secret, dit « *accouchement sous X* ». La cour d'Appel d'Angers, le 26 janvier, motivée par « *l'intérêt supérieur de l'enfant* » revient sur cette pratique légale, malgré le refus des juges de première instance de reconnaître la supériorité du lien biologique sur le lien juridique et surtout en dépit de la volonté de la mère. Cette décision est intervenue le jour même où la députée du Tarn et Garonne Brigitte Barèges remettait au Premier ministre un rapport proposant de débattre de la levée en France de l'anonymat pour les accouchements *sous X*. L'accou-

chement *sous X* est aujourd'hui en France très strictement encadré par les lois de janvier 1993 et juillet 1996, complétées par la création du CNAOP en janvier 2002.

Ce dispositif permet en effet, même si c'est de manière imparfaite, de respecter la volonté de la mère sans nier les attentes de l'enfant. Un bébé devient l'enfant de ses parents s'il a été pensé et désiré par eux. Le *Planning Familial* rappelle que l'accouchement *sous X* est pour certaines femmes l'ultime solution, surtout aujourd'hui dans un contexte où l'accès à l'IVG devient de plus en plus difficile. La question fondamentale de ce débat mis à l'ordre du jour ne serait-elle pas plutôt de désavouer qui possède la maîtrise du secret ? Aujourd'hui les femmes sont les seules, lors de leur accouchement, à en posséder la clef, elles seules peuvent lever le secret. Et si c'était cela l'intolérable ? Opposer les droits des uns aux droits des autres n'a jamais été un facteur de progrès social. Travaillons à faire revivre et progresser les dispositifs d'accompagnement des femmes désirant confier leur enfant à l'adoption. Aidons les

familles d'adoption et les enfants adoptés à faire face aux attentes des enfants nés *sous X*.

Ce débat ne doit pas être capté par une minorité ou par des postures idéologiques. Nous y prendrons toute notre part. Le féminisme n'est pas un combat d'arrière-garde. Le *Planning Familial*, avec d'autres mouvements féministes veille à la mise en œuvre effective du droit des femmes et se montre vigilant à l'égard de tous les risques de retour en arrière par des obscurantismes rampants.

**Planning Familial
Côte Basque**

Tél : 06 22 62 02 76

Permanences à Bayonne

- Les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois : 14h30 – 16h30 au BIJ, 71 rue Bourgneuf.
- Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois : 9h – 11h au CCAS, Place des Gascons.

La forêt des landes déclassée par la LGV

Nous vous livrons l'intervention d'un sénateur pro LGV au sénat. L'objet de l'inquiétude vient du déclassement du massif forestier qui passe « d'enjeu environnemental très fort » à « enjeu moyen ». M Anziani se réveille bien tard, et surtout il est toujours pro LGV. On vote un projet puis on se lamente sur les premiers effets non désirables...

Nous vous livrons son intervention in extenso :

SENAT 23 12 2010 Question écrite n° 10908 de M. Alain Anziani (Gironde - SOC) publiée dans le JO Sénat du 12/11/2009 - page 2611

M. Alain Anziani appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat sur la nécessaire prise en compte des impératifs environnementaux liés à la forêt des Landes dans les réflexions sur la future ligne à grande vitesse (LGV) du sud-ouest de la France.

La forêt des Landes constitue un patrimoine environnemental exceptionnel pour la région Aquitaine, et doit être considérée comme un enjeu essentiel des discussions entre les différents acteurs politiques et industriels impliqués dans la future LGV.

Initialement, la forêt des Landes, certifiée « Program for the Endorsement of Forest Certification » (PEFC), forêt de protection ou forêt expérimentale, avait été considérée comme un « enjeu très fort » des discussions. Par la suite, il a été décidé dans la concertation avec RFF de faire de cette forêt un « enjeu fort » car elle est soumise à aménagement. Récemment, les acteurs du monde sylvicole ont appris que la forêt risquait d'être à nouveau déclassée pour devenir un « enjeu moyen ».

Cette minoration progressive de l'importance de la forêt des Landes dans les discussions sur la LGV est incompréhensible, tant ce massif forestier est essentiel pour la région. Elle forme en effet un écosystème exceptionnel, ainsi qu'un important gisement d'emplois. De plus, l'équilibre de cette forêt est extrêmement fragile, tant d'un point de vue environnemental qu'hydraulique. Elle est également soumise à de forts risques d'incendies.

C'est pourquoi la construction de la future LGV devra nécessairement tenir compte des contraintes spécifiques à ce massif forestier. Il conviendra ainsi d'assurer sur le tracé de la ligne les points de passage nécessaires à la lutte contre les incendies, mais aussi de porter une attention particulière aux risques hydrologiques. Par ailleurs, la circulation de la faune devra rester possible.

En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin que la forêt des Landes reste un enjeu fort dans le projet de LGV. Il souhaite également connaître les engagements de l'État dans la préservation de cet écosystème.

LE CHOIX DE LUNA

UN FILM DE JASMILA ZBANIĆ

AVEC ZRINKA CVITESIC (LUNA), LEON LUCEV (AMAR), ERMIN BRAVO (BAHRİJA)

LE TITRE original du film, en bosniaque est « *Na putu* », qui signifie « être en chemin vers quelque chose », expression qui renvoie à une recherche personnelle, à une maïeutique que le titre français affadit. Dans Sarajevo, à peine sortie des décombres de la guerre, des jeunes gens, amoureux, beaux, modernes, commentent leur vie de couple. Luna (Zrinka Cvitesic), hôtesse de l'air, visage superbement doux, confiante dans l'avenir, partage sa vie avec Amar (Léon Lucev), contrôleur aérien, plus sombre et tourmenté.

Une ombre à ce tableau idyllique, meurtrissure de la guerre passée, Amar boit. Bientôt, ce travers devient incompatible avec son métier, il est licencié. Scrupuleusement, tous deux se tournent vers les thérapeutiques médicales. En vain, Amar ne trouve ni l'abstinence, ni la paix de l'âme. Jusqu'au jour où il rencontre un ancien compagnon d'armes, Bahrija, barbu et doté d'une épouse soigneusement camouflée sous un voile intégral. Il lui propose

un job d'enseignant d'informatique dans sa communauté de stricte observance religieuse.

Amar accepte, et commence son chemin de Damas, tandis que Luna assiste impuissante et réfractaire à une conversion qui met en péril leur amour. Luna veut comprendre le choix de son mari et partage pendant quelques jours la vie de la communauté.

Dans la chaleur du groupe, l'amitié virile, malgré ou grâce à la rigueur des prescriptions religieuses, Amar oublie son ancienne vie, l'alcool, les boîtes de nuit, le sexe... Il semble heureux et apaisé. Luna est déçue.

Dans son zèle de néophyte, Amar veut entraîner Luna et la met en demeure d'accepter ses nouvelles règles de vie. Luna regarde, effarée, les femmes entièrement voilées, la stricte séparation des sexes, les hommes qui refusent de serrer la main des femmes...

Amar veut régulariser son union avec Luna par un mariage religieux devant l'imam et s'insurge contre les

pratiques familiales laxistes et l'alcool qui coule à flots pendant la fête de l'Aïd.

Luna s'interroge, se débat et malgré son amour pour Amar refuse cet enfermement et renonce à l'enfant tant souhaité.

Le film n'est pas un réquisitoire contre l'intégrisme religieux. Il est davantage un questionnement sur les choix de vie. Chacun des personnages puise dans son histoire personnelle et celle du pays

dévasté par la guerre des raisons de vivre et d'espérer. Pragmatisme consumériste occidental (discothèques, aéroports, avions, très présents dans le film) versus intégrisme religieux ? Sur quelles valeurs s'appuyer pour reconstruire un monde vivable après tant d'horreurs perpétrées ? Une certitude cependant pour la cinéaste, un roc intangible, la liberté des femmes qu'incarne Luna dans son choix cornélien.

arc • en • ciel
Ortzadar

Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar@bigfoot.com
<http://ortzadar.free.fr>



Abonnement à **ORTZADAR**
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€



NOM, Prénom
Adresse
CP..... Ville

Bulletin à retourner à :
B.P. 90080 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 0711 G 88241
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Mise en page : José AGUIRRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne